

Grand Reportage à Lisieux

LCI plante ses caméras dans le bureau du conciliateur



Harry ROSELMACK, Le talentueux présentateur de l'émission de reportages Sept à Huit sur TF1 et LCI

« Un problème de clôtures endommagées ; une voitures achetée d'occasion qui prend l'eau ; des thuyas qui débordent... Il existe une alternative rapide et gratuite au procès, c'est la conciliation de justice ». La chaîne de télévision LCI a planté ses caméras dans le bureau du conciliateur de justice de Lisieux, Lionel FLEURY pour son émission Sept à Huit présentée par Harry ROSELMACK dimanche 10 septembre.

« Lionel Fleury n'est ni juge, ni avocat, ni policier, mais conciliateur de justice. Mandaté par le tribunal, il règle les conflits du voisinage, ceux qui empoisonnent la vie, à l'amiable. Une procédure ultra-rapide, gratuite, sans le stress d'une audience devant les juges » explique le talentueux présentateur de LCI

Le reportage débute dans la salle d'audience du tribunal d'instance de Lisieux. Au rôle de l'audience civile du jour, une bonne cinquantaine de litiges. A l'appel des causes, la présidente s'applique à proposer aux parties d'engager une conciliation avec le conciliateur présent. C'est ainsi que Lionel Fleury hérite d'une histoire de dette entre deux ex-conjoints. La femme réclame 1500 €. Son ex-mari assure ne lui devoir que 170 €. Entre ces deux-là le dialogue apparait impossible. Une bonne dizaine de minutes de discussions plus tard le conciliateur réussit pourtant à reprendre la main et jeter les bases d'un compromis sur la base d'une dette arrêtée à 1000 € avec un remboursement mensuel de 150 €. « La décision est exécutoire ;

elle a une valeur juridique » souligne le reporter de LCI. Si l'homme ne rembourse pas sa dette, son ex-femme pourra lui envoyer l'huissier ». Pour la présidente d'audience « toute conciliation réussie, c'est une affaire de moins à traiter ».

Lionel Fleury n'intervient pas seulement au tribunal. Plusieurs fois par mois il tient aussi des permanences dans un bureau mis à sa disposition par la mairie « Chaque affaire conciliée est une affaire en moins à traiter par le tribunal ».



de Lisieux. Il y reçoit des conciliables aux prises dans des conflits du quotidien : logement, consommation, litige entre voisins... « **Le principe, c'est apaiser les différends. Le mot apaiser est important** insiste Lionel Fleury. **Il faut trouver une solution sur lesquels les deux parties s'accordent. Quand un accord est accepté ainsi il tient si l'un sur le fait d'imposer, il ne tient pas** ».

Clôture écrasée lors d'abattages d'arbres sans soins et chevaux empêtrés dans les branches ; voitures d'occasion qui prend l'eau et garagiste peu enclin à reconnaître ses torts... Au long des 19 minutes et 24 minutes du reportage, LCI décrit avec précision et discrétion les modalités d'intervention du conciliateur, comment le saisir ? Comment devenir conciliateur de justice ? Ancien cadre dans les télécommunications, Lionel Fleury a dû justifier de connaissances en droit et se soumettre à l'enquête de moralité pour devenir conciliateur de justice.

«A Lisieux, ils sont deux conciliateurs en poste, 2000 en France. La conciliation est une **procédure gratuite**» insiste encore cet excellent reportage, empli d'humanité, tout entier inscrit dans la proximité et l'empathie. Lionel Fleury traite chaque année environ 150 affaires résolues par un constat d'accord pour une bonne moitié. « **Les gens se retrouvent seuls devant leur problème, ils ont besoin d'être écoutés** » commente avec modestie le conciliateur Normand.

Théo Le Diouon

Lien pour retrouver le reportage complet sur LCI : Sept à Huit Life : dans le bureau d'un conciliateur de justice chargé de régler les querelles du quotidien
<http://www.lci.fr/replay/sept-a-huit-life-dans-le-bureau-d-un-conciliateur-de-justice-charge-de-regler-les-querelles-du-quotidien-2064008.html>

